

Siège Social : 36000 Châteauroux
Adresse : 2 Place des Cigarières
Date de convocation : 19 juin 2024

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mardi 09 Juillet 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le 09 juillet,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 33 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (27)

ALLARD Bernard, AVEROUS Gil, BERTHOUMIEUX Pierre, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, ELBAZ Xavier, GOURLAY Philippe, HUGON Jean-Yves, IMBERT Tony, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, POINTIERE Michaël, ROBIN Guy, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, VIAUD Philippe, VIDAL Claude.

Étaient absents (14)

AUJEAN Bernard, CHEVALLET Michel, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, DRUI Martial, LAROCHE Laurent, NAVARRO David, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, SEMION Michel, TUAL Didier, YVERNAULT Philippe.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)

BAPTISTA DE HORT Carole a donné pouvoir à LION Michel
GARGAUD Patrick a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
LUMET Thierry a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
ROUFFY Marc a donné pouvoir à DAUZIER Claude
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

Étaient excusés (3)

FOISEL Michel, GLOMOT Pascal, PICOUT Laurent.

Objet : Approbation de la convention de partenariat dans le cadre du programme ACTEE+ « Fonds Chêne » de la FNCCR

Dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) a lancé un nouvel appel à projets (AAP) nommé « CHÊNE » pour la période 2024-2026.

De manière générale, ce programme national vise à massifier les opérations de rénovation énergétique. Il permet en particulier d'apporter un financement sur les coûts organisationnels et opérationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments en proposant une mutualisation des projets.

Le SDEI est lauréat du programme « ACTEE CHÊNE – Saison 2 » en partenariat avec ENERGIE Eure-et-Loir (coordonnateur du groupement), le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et de Touraine, le Syndicat Intercommunal d'Energies d'Indre-et-Loire (SIEIL 37), la ville de Tours et le SEE (SPL de la ville de Tours) pour le financement de postes d'économe de flux et de projets en faveur de la rénovation énergétique.

Plusieurs saisons de candidature seront organisées trois fois par an jusqu'à la fin du programme sur la base du même cahier des charges.

Vu la délibération n°03-2023-10 en date du 03 Juillet 2023, approuvant La candidature du SDEI à l'appel à projet « Chêne » du programme d'action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique – ACTEE,

Vu la validation de la candidature à la saison 2 du programme « Chêne » par le jury d'ACTEE,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver la convention à intervenir dans le cadre du programme « ACTEE CHÊNE saison 2 ».

Article 2 : D'autoriser le Président à signer :

- Tous documents nécessaires à la contractualisation et à l'exécution de la présente décision,
- Tous documents connexes avec les autres membres du groupement et nécessaires à l'exécution de la présente décision,
- Tous documents nécessaires au reversement des aides financières issues du dispositif « CHÊNE » auprès des collectivités bénéficiaires et auprès des collectivités partenaires.

Article 3 : D'approuver la candidature du syndicat aux prochaines saisons « ACTEE CHÊNE » que ces dernières soient réalisées de manière individuelle ou groupée avec d'autres collectivités jusqu'en 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Louis CAMUS



Secrétaire de Séance :



Michel LION

Fait et délibéré les jours an et mois susdits,

Pour copie conforme

Transmis à la Préfecture le : 28/08/2024

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 02/09/2024




